



Commune de Nouvoitou

Conseil Municipal

Le 20 mars 2023 à 20^h, le Conseil Municipal de la Commune de Nouvoitou s'est réuni à la Mairie, après convocation du 15 mars, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEGAGNEUR, Maire.

PRÉSENTS : : JM. LEGAGNEUR - P. CABARET - A. BELLAMY - D. LANGANNE - MP. ANGER – J. HARDOUIN – F. TRUPIN - A. BROSSAULT – P. VAUR - AM. SELLIER - I. PRESSE - C. BRETAIRE – F. TACHEN – A. DERREY- A. DAMIANO - M-A PRESSET - M. BOISSEAU - L. GOUPIL - A. GEORGEAULT

ABSENTS EXCUSÉS : J-L DULAC

PROCURATIONS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. BOISSEAU

2023- 11 D – COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA GRANDE PRÉE

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Pascal CABARET, premier adjoint au Maire, délibère sur les comptes administratifs de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Jean-Marc LEGAGNEUR, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Les comptes administratifs peuvent se résumer ainsi :

Pour la section de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Réalisé
DF	Total dépenses de fonctionnement	18 858,46
011	Charges à caractère général	2 645,80
042	Opé. D'ordre de transfert entre sections	16 212,66
RF	Total recettes de fonctionnement	17 789,66
042	Opé. D'ordre de transfert entre sections	17 789,66

Avec un total des dépenses de 18 858,46 € et de recettes de 17 789,66 € auquel il faut rajouter le déficit de 2021 de 3 430,54 €

Le résultat de fonctionnement est déficitaire de 4 499,34 €

La section d'investissement

Chapitre	Libellé	Réalisé
DI	Total dépenses d'investissement	17 789,66
040	Opé d'ordre de transfert entre sections	17 789,66
RI	Total recettes d'investissement	16 212,66
040	Opé d'ordre de transfert entre sections	16 212,66

Avec un total des dépenses à 17 789,66 € et de recettes de 16 212,66 € auquel il faut rajouter le déficit d'investissement 2021 de 16 212,66 €

Le résultat d'investissement est déficitaire de 17 789,66 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

- **CONSTATE** pour la comptabilité annexe du lotissement La Grande Prée, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.
- **VOTE ET ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés pour le budget annexe du lotissement La Grande Prée.

COMPTE ANNEXE POUR LE LOTISSEMENT LA GRANDE PREE

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
Résultats reportés	16 212,66		3 430,54		19 643,20	
Opérations de l'exercice	17 789,66	16 212,66	18 858,46	17 789,66	36 648,12	34 002,32
TOTAUX	34 002,32	16 212,66	22 289,00	17 789,66	56 291,32	34 002,32
Résultats de clôture	17 789,66		4 499,34		22 289,00	
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES	17 789,66		4 499,34		22 289,00	
RESULTATS DEFINITIFS	17 789,66		4 499,34		22 289,00	

VOTE : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Extrait conforme au Registre des Délibérations,
A NOUVOITOU, le 21 mars 2023.
Le Maire,
Jean-Marc LEGAGNEUR

